



Association : W224004424
N° Siret : 447561846 00026
Agrément Jeunesse et Sports : 22S0049
Le 16 octobre 2023

Mesdames et Messieurs
Les Présidentes et Présidents de Clubs

J'ai le plaisir de vous confirmer la tenue de l'**Assemblée Générale Ordinaire** de notre Comité le

Dimanche 19 novembre 2023
à **10h30**

Maison Départementale des Sports
18 Rue Pierre de Coubertin
(à côté de la salle Steredenn)
(face à la piscine Aquabaie)
22000 SAINT-BRIEUC

- **Accueil et émargement à partir de 10H30**
- **Début de la séance à 10H45**

Ordre du jour :

- Rapport moral du Président
- Bilan statistique 2022/2023
- Bilan financier 2022/2023
- Rapport de l'Equipe Technique Départementale.
- Calendrier 2023/2024
- Budget prévisionnel saison 2023/2024
- Préparation de la Nouvelle Olympiade.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments sportifs.

Le Président

Michel PETAGNA

Rappel : La réunion sera précédée à 9h15 de la réunion d'information des jurys de passages de grades du 1^{er} au 4^{ème} Dan sous l'égide de l'Equipe Technique Départementale. Seuls les jurys titulaires de leur licence 2023/2024 pourront y assister. Cette réunion est ouverte également aux professeurs qui envisagent de faire passer les épreuves de 1^{er} dan au sein de leur structure.

POUVOIR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Comité Départemental de Karaté et Disciplines Associées des Côtes d'Armor
19 novembre 2023 Maison Départementale des Sports Saint-Brieuc

Je soussigné(e) M / Mme (1).....

Président(e) du Club :

Numéro d’Affiliation :

Licence FFKDA n° :

Donne pouvoir à M / Mme (1) :

Membre du Club :

Licence FFKDA n° :

Pour me représenter lors de l’Assemblée Générale du 19 novembre 2023

Signature du donneur de pouvoir

**Rappel : Seul le Président licencié 2023/2024 d’une Association affiliée FFK peut donner
procuration à un membre de son club qui doit être licencié 2023/2024 à la FFK au jour de
l’Assemblée Générale.**